

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Francisation

NIVEAU 6 : DES DISCOURS DÉTAILLÉS ET STRUCTURÉS

LAN-5069-8

Septembre 2015

Table des matières

Introduction	1
Le contenu de l'évaluation	2
Des précisions sur le contenu de l'évaluation	4
Les critères d'évaluation	4
La maîtrise des connaissances	6
La pondération	6
Les savoirs.....	6
Les spécifications des instruments d'évaluation	7
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	7
La composition de l'épreuve.....	7
Les outils de collecte de données	8
Le matériel autorisé	8
Les outils de jugement	9
Le seuil de réussite	9
La reprise.....	9

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé et bien-être • Éducation et monde du travail • Culture et médias • Habitation et déplacement • Vie personnelle et citoyenneté <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Situations de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation d'un professionnel de la santé • Communication avec le personnel de l'établissement • Salle de classe • Recherche d'emploi • Emploi • Suivi de l'actualité • Découverte d'œuvres littéraires, musicales, cinématographiques et télévisuelles • Location d'un logement • Problèmes reliés à l'habitation • Relations sociales 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Francisation <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 6 : Des discours détaillés et structurés
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence langagière 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension orale <p>Compétence langagière 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production orale <p>Compétence langagière 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension écrite <p>Compétence langagière 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production écrite 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grammaire du texte • Grammaire de la phrase • Éléments de phonétique • Lexique

Critères d'évaluation	
<p>Critère d'évaluation de la compétence 1</p> <p>Interprétation appropriée d'un message oral se rapportant à des thèmes concrets liés à des besoins courants</p>	<p>Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>
<p>Critère d'évaluation de la compétence 2</p> <p>Communication orale appropriée de discours se rapportant à des thèmes concrets liés à des besoins courants</p>	
<p>Critère d'évaluation de la compétence 3</p> <p>Interprétation appropriée d'un message écrit se rapportant à un sujet concret</p>	
<p>Critère d'évaluation de la compétence 4</p> <p>Communication écrite appropriée d'un court texte structuré en paragraphes et comportant des phrases simples et des phrases complexes</p>	

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Les tableaux qui suivent apportent des précisions sur chacun des critères d'évaluation et des sous-critères qui les composent. La liste des précisions n'est pas exhaustive et chaque élément mentionné doit être interprété dans le cadre du présent cours et des cours précédents.

Il est à noter qu'en plus de solliciter des savoirs prescrits du cours, la tâche que l'adulte est amené à réaliser fait aussi appel à des stratégies et à des repères culturels, qui ne font toutefois pas l'objet d'évaluation.

Compétence langagière 1 : Compréhension orale	
Critère : Interprétation appropriée d'un message oral se rapportant à des thèmes concrets liés à des besoins courants	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les éléments de la communication langagière • Comprendre les rapports logiques établis par les connecteurs • Comprendre les procédés de reprise de l'information
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître la fonction des mots et des groupes syntaxiques • Comprendre la valeur exprimée par les différents types et formes de phrases • Comprendre la valeur exprimée par les différents temps et modes verbaux
Exploiter les éléments de phonétique	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les éléments du système prosodique • Reconnaître les éléments du système vocalique • Reconnaître les éléments du système consonantique
Exploiter les éléments du lexique	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le vocabulaire et les expressions

Compétence langagière 2 : Production orale	
Critère : Communication orale appropriée de discours se rapportant à des thèmes concrets liés à des besoins courants	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa production à la tâche • Respecter les conventions de la communication • Exprimer des idées pertinentes et cohérentes • Établir des rapports logiques entre ses idées à l'aide de connecteurs • Employer différents procédés de reprise de l'information
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de la syntaxe • Respecter les règles d'accord • Employer les types et les formes de phrases appropriés • Employer des phrases simples et des phrases complexes • Employer les temps et modes verbaux appropriés
Respecter les éléments de phonétique	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le système prosodique • Respecter le système vocalique • Respecter le système consonantique
Exploiter les éléments du lexique	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le vocabulaire et les expressions appropriés

Compétence langagière 3 : Compréhension écrite	
Critère : Interprétation appropriée d'un message écrit se rapportant à un sujet concret	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les éléments de la communication langagière • Comprendre les rapports logiques établis par les connecteurs • Comprendre les procédés de reprise de l'information
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître la fonction des mots et des groupes syntaxiques • Comprendre la valeur exprimée par les différents types et formes de phrases • Comprendre la valeur exprimée par les différents temps et modes verbaux • Comprendre l'emploi des signes de ponctuation
Exploiter les éléments du lexique	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le vocabulaire et les expressions

Compétence langagière 4 : Production écrite	
Critère : Communication écrite appropriée d'un court texte structuré en paragraphes et comportant des phrases simples et des phrases complexes	
Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :	Précisions
Exploiter les éléments de la grammaire du texte	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa production à la tâche • Respecter les conventions de la communication • Appliquer les règles de présentation et d'organisation visuelles du texte • Exprimer des idées pertinentes et cohérentes • Établir des rapports logiques entre ses idées à l'aide de connecteurs • Employer différents procédés de reprise de l'information
Exploiter les éléments de la grammaire de la phrase	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les règles de la syntaxe • Respecter les règles de la ponctuation • Respecter les règles d'accord • Employer les types et les formes de phrases appropriés • Employer des phrases simples et des phrases complexes • Employer les temps et modes verbaux appropriés
Exploiter les éléments du lexique	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le vocabulaire et les expressions appropriés • Respecter les règles de l'orthographe lexicale

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération accordée à chacune des compétences est établie comme suit :

Compétence 1 « Compréhension orale » : 25 %³

Compétence 2 « Production orale » : 30 %

Compétence 3 « Compréhension écrite » : 25 %

Compétence 4 « Production écrite » : 20 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis dans le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés dans le cours. Ceux qui ont été maîtrisés dans les cours précédents sont également pris en compte. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

3. Le pourcentage accordé à la compétence 1 « Compréhension orale » est réparti entre deux parties de l'épreuve :
 - Évaluation de la compétence « Compréhension orale » (15 %);
 - Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale » (10 %).

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte quatre parties administrées lors de séances d'évaluation différentes, sans ordre prédéterminé. Toutefois, certaines parties de l'épreuve peuvent être jumelées lors d'une même séance d'évaluation, à condition que le rendement de l'adulte n'en soit pas affecté.

Durée totale : 220 minutes

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

Durée : 45 minutes (incluant deux écoutes du texte audio d'environ 4 minutes chacune)

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

Durée : 25 minutes (incluant de 6 à 7 minutes pour le dialogue)

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

Durée : 75 minutes

Évaluation de la compétence « Production écrite »

Durée : 75 minutes

La composition de l'épreuve

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

La tâche consiste à écouter un texte audio et à répondre à des questions de compréhension s'y rapportant.

L'adulte écoute d'abord la mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en compréhension orale. Il écoute également les consignes de l'évaluation. Il prend ensuite connaissance des questions qui apparaissent dans le *Cahier de l'adulte*. L'adulte procède à une première écoute du texte audio, d'une durée d'environ 4 minutes et dont le débit est normal, puis il répond aux questions de compréhension s'y rapportant. L'adulte procède enfin à une seconde écoute du texte audio, après quoi il complète et vérifie ses réponses.

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

La tâche consiste à participer à un échange verbal individuel avec son enseignante ou son enseignant. L'échange est d'une durée de 6 à 7 minutes et le débit est normal.

L'adulte prend d'abord connaissance de la mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en compréhension orale combinées à une ou des intentions de communication du cours en production orale. Cette mise en situation ainsi que les consignes de l'évaluation lui sont lues par l'enseignante ou l'enseignant. L'adulte organise ensuite ses idées, qu'il note au besoin sur une fiche aide-mémoire. Il participe enfin à un échange verbal avec son enseignante ou son enseignant⁴.

L'aide-mémoire de l'adulte ne doit pas faire l'objet de commentaires ou d'une évaluation de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.

4. Au besoin, la préparation au dialogue peut être effectuée à un moment différent de celui de l'échange verbal.

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

La tâche consiste à lire un texte et à répondre à des questions.

L'adulte prend d'abord connaissance de la mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en compréhension écrite. Il lit ensuite le texte présenté, d'une longueur d'une page, et répond à des questions de compréhension s'y rapportant.

Évaluation de la compétence « Production écrite »

La tâche consiste à rédiger un texte.

L'adulte prend d'abord connaissance de la mise en situation, qui met en scène une ou des intentions de communication du cours en production écrite. Il doit ensuite rédiger un texte d'environ 125 mots lié à la tâche présentée dans la mise en situation.

Les outils de collecte de données

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

- Questionnaire du *Cahier de l'adulte*

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

- Dialogue (enregistrement facultatif)

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

- Questionnaire du *Cahier de l'adulte*

Évaluation de la compétence « Production écrite »

- Production écrite

Le matériel autorisé

Évaluation de la compétence « Compréhension orale »

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale »

- Pour la préparation :
 - Dictionnaire bilingue
 - Dictionnaire unilingue français
- Durant le dialogue, seule la fiche aide-mémoire* est autorisée.

Évaluation de la compétence « Compréhension écrite »

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

Évaluation de la compétence « Production écrite »

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français

- Grammaire
- Ouvrage sur la conjugaison
- Dictionnaire des synonymes

Tous les documents sont en version papier.

*La fiche aide-mémoire doit être approuvée par l'enseignante ou l'enseignant. Les notes doivent être rédigées sous forme télégraphique, c'est-à-dire à l'aide de mots-clés seulement. Aucune phrase complète n'est acceptée. Tout aide-mémoire qui contient du texte rédigé d'avance sera retiré.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation combinée des compétences « Compréhension orale » et « Production orale » ainsi que pour celle de la compétence « Production écrite », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁵. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Pour l'évaluation des compétences « Compréhension orale » (seule) et « Compréhension écrite », l'enseignante ou l'enseignant utilise les clés de correction fournies dans le *Guide de correction et d'évaluation*.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. L'adulte doit également obtenir une note d'au moins 50 % pour chacune des compétences visées par le cours.

Le résultat final doit être exprimé par le terme « Succès » ou « Échec ».

La reprise

Chaque partie de l'épreuve est reprise indépendamment des autres.

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

*Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche*

Québec 